

# AVIS PUBLIC

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 9 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 36 943 900 \$ VISANT LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE**

Je soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, donne avis que le Conseil d'administration de la Régie a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2020, le *Règlement numéro 9 abrogeant le règlement numéro 6 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 36 943 900 \$ visant la conception et la construction d'une installation de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage*.

Ce règlement a pour objets :

- D'abroger (annuler) ce règlement d'emprunt compte tenu du fait que la RIVMO (autrefois connue sous le nom de BioM) a mis fin au projet visant la conception et la construction d'une installation de traitement des matières organiques par biométhanisation et par compostage à Beauharnois.

Les personnes intéressées à prendre connaissance de la teneur du règlement sont invitées à consulter la section «Avis publics» du site Internet de la Régie ([www.rivmo.ca](http://www.rivmo.ca)). Une copie certifiée conforme du règlement est également disponible pour consultation au siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice à Beauharnois, sur les heures régulières d'ouverture des bureaux administratifs.

Conformément à l'article 607 du *Code municipal du Québec*, tout contribuable désirant s'opposer à l'approbation dudit règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) peut le faire en transmettant à ce dernier une opposition écrite, dans les 30 jours suivant la publication du présent avis public. L'adresse pour la transmission de ces avis est la suivante : Centre de gestion documentaire et du registraire, 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Québec (Québec) G1R 4J3.

Donné à Beauharnois, ce troisième (3<sup>e</sup>) jour du mois de février de l'an deux mille vingt et un (2021).

La Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière par intérim,

*(Original signé)*

Linda Phaneuf, urb.